



sinsitre corporel suite à retour de flamme d'un four

Par **paoma**, le **29/03/2009** à **13:16**

bonjour,

Je vous expose les faits de mon accident, j'étais chez un ami, son four s'est éteint tout seul, nous sommes donc aller voir avec mon ami, nous avons pris l'initiative de le rallumer, j'ai donc pris une allumette et un retour de flamme s'est produit ce qui m'a engendré des brulures au premier et second degrés sur le visage et le bras droit. J'ai eu arrêt de travail de un mois. Après ma déclaration, j'ai eu le rendez vous chez un expert qui a évalué le préjudice. Et maintenant la compagnie adverse après avoir fait toutes ses démarches indique qu'il s'oppose au fait en exposant que j'avais l'usage, la garde et la jouissance de l'allumette aux moments des faits puisque j'ai pris l'initiative de rallumer le four sans mesurer les risques. merci de m'aider, car cela fait 2 ans que ça dure que dois je faire?